



# LIVRET D'ACCUEIL

## *APPRENANTS*



**CFPPA-CFA du Morvan**

**18 Rue Pierre Mendès France**

**58120 CHATEAU-CHINON**

**Tel : 03.86.79.49.30**

**mail : [cfppa.chateau-chinon@educagri.fr](mailto:cfppa.chateau-chinon@educagri.fr)**

**Une équipe pour vous accompagner dans  
votre parcours de formation**

**Directrice de l'EPLEFPA :**

**Christelle RENAULT**

*Responsable de l'ensemble de l'Établissement  
Signataire des conventions financières .  
Responsable financier  
Autorité / Conseil de discipline*

**Directeur du CFPPA-CFA :**

**Dominique LEFEBVRE**

*Responsable du Centre par délégation de  
l'Ordonnateur.*

**Référente Administrative :**

**Désignée selon la formation**

*Chargée du suivi administratif et des dossiers  
de rémunération .*

**Agent d'accueil :**

**Sandrine MALLET**

**Référente Mobilité :**

**Mireille COQUELARD-GALLOIS**

**Référente Qualité :**

**Isabelle BOUCHOUX**

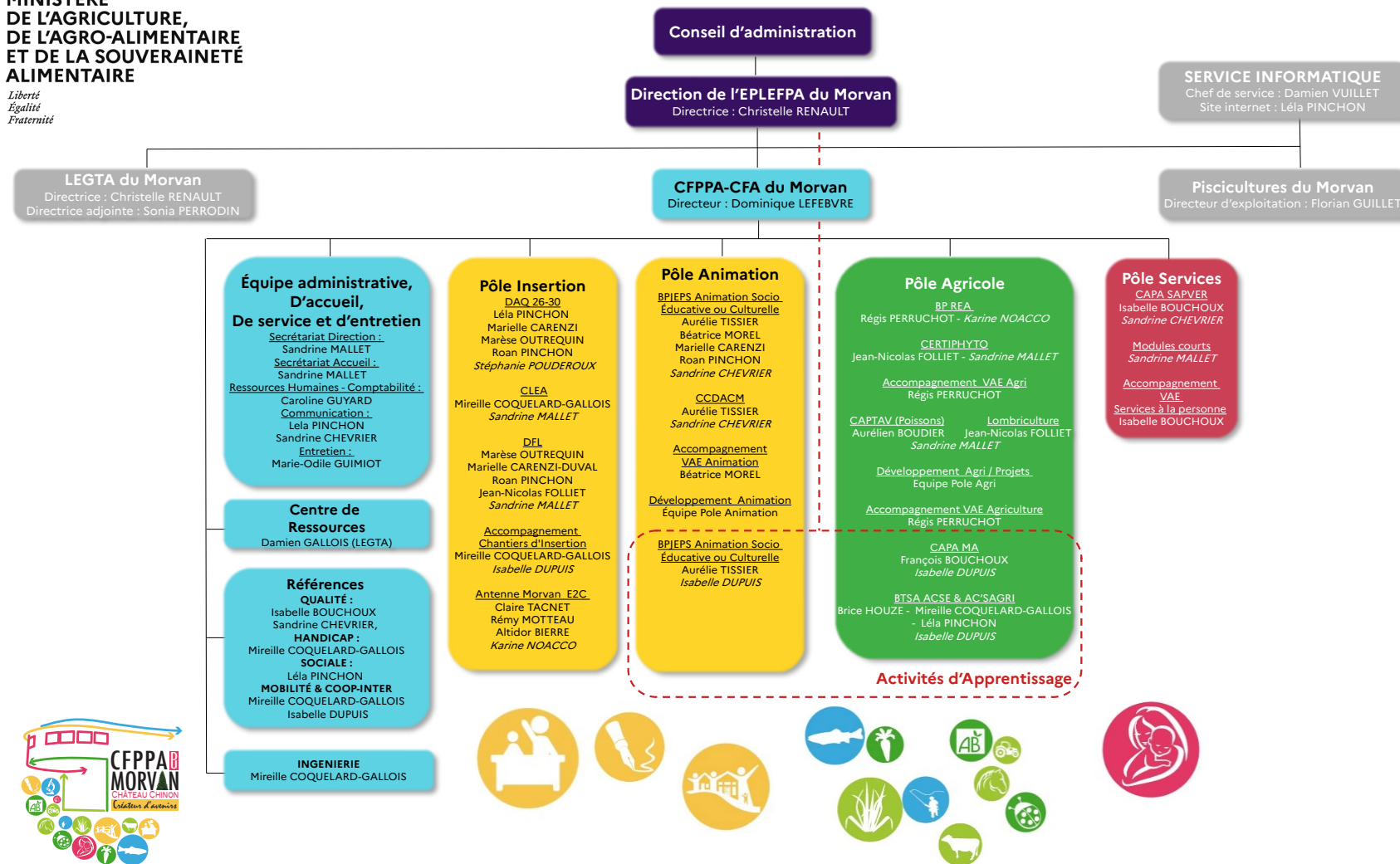
**Référente Sociale :**

**Léla PINCHON**

**Référente Handicap :**

**Mireille COQUELARD-GALLOIS**

La loi de 2005 posant la compensation du handicap comme un droit à la personne, notre Référente Handicap Mireille Coquelard-Gallois avec l'appui de l'équipe pédagogique et administrative du Centre de formation est en mesure d'accompagner toute personne en situation de handicap et proposer les aménagements nécessaires (Pédagogie, matériel, moyens techniques et humains...). Ceci afin de faciliter l'accès et le maintien en formation et en apprentissage des personnes handicapées en les accueillant, en sécurisant leur parcours, en les accompagnant tout au long du parcours de formation en centre et en entreprise.



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez choisi d'entrer en formation au CFPPA-CFA du Morvan, nous passerons donc un certain temps ensemble.

Le CFPPA -CFA du Morvan est engagé dans une démarche Qualité et certifié QUALIOP1 par l'AFNOR pour les Actions de formation , la VAE et l'Apprentissage.

Voici une présentation succincte du CFPPA-CFA et de son fonctionnement au sein d'un Établissement public du Ministère de l'Agriculture.

L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) comporte 3 centres constitutifs :

Le LEGTA - Formation scolaire – Provisoire : **Christelle RENAULT**

Le CFPPA-CFA - Formation adulte – Directeur: **Dominique LEFEBVRE**

Les Piscicultures (*Vermenoux/Corancy*)- *Directeur* : **Florian GUILLET**

La Directrice de l'EPLEFPA, qui représente l'ensemble des centres est :

### **Christelle RENAULT**

En tant qu'entité de l'EPLEFPA de Château-Chinon, le CFPPA -CFA se doit de remplir 5 missions qui sont :

- ▶ la formation
- ▶ l'animation
- ▶ l'expérimentation
- ▶ la coopération Internationale
- ▶ l'insertion

Le CFPPA-CFA est situé à proximité du Lycée Agricole, dans des locaux financés par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté (CRBFC )et l'Europe (FSE).

Le CFPPA-CFA est partenaire de :

- la Mission Locale Rurale du Morvan,
- France Travail
- l'État,
- le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour les actions de formation qu'il conduit,
- le Parc Naturel Régional du Morvan.

Nos domaines de compétences sont :

- L'agriculture,
- L'animation,
- L'insertion,
- Les services à la personne.



Illustration 3D - 3D Werbe - TroisQuartier - France

## La carte de nos formations :

### ► QUALIFIANTES :

- BPREA AgroBiologie
- BPJEPS spécialité  
Animateur /Mention : Animation  
Socio éducative ou culturelle.
- CAPA Service Aux Personne et  
Vente en Espace Rural.

### ► APPRENTISSAGE:

- BTSA ACSE :  
( Analyse, Conduite et Stratégie  
de l'Entreprise Agricole)
- BPJEPS spécialité  
Animateur /Mention : Animation  
Socio éducative ou culturelle.
- CAPA Métiers de l'Agriculture :  
M.A

### ► INSERTION :

- DAQ : Dispositif en Amont de  
la Qualification.
- DFL : Dispositif de Formation  
Linguistique
- Cléa : Certificat de Connaissances  
et Compétences Professionnelles
- E2C : École de la Deuxième  
Chance

### ► CERTIFIANTES Courtes :

- Certiphyto :  
Utilisation et Vente de produits  
phytopharmaceutiques.
- SST :  
Sauveteur Secouriste du Travail.
- Direction d'un Accueil Collectif  
de Mineurs : (DACM )
- Gestion des étangs
- Manipulation des extincteurs
- Équipier Première Intervention
- Habilitation électrique

- TAV : Transport  
d'Animaux Vivants.  
Option : Transport de  
poissons .
- Certificat de Com-  
pétences des  
Conducteurs et  
Convoyeurs

### ► Modules Aide à la Personne :

Sur demande.






### ► ACCOMPAGNEMENT V.A.E :

(Validation des Acquis de l'Expé-  
rience).

Le CFPPA-CFA travaille essentiellement sur le territoire qui correspond au Pays Nivernais Morvan pour y développer des actions de formation qui répondent aux besoins du territoire et des hommes qui y vivent.



## Les informations pratiques :

<p><b><u>Horaires de l'accueil du CFPPA-CFA</u></b></p> 	<p><b>Accueil téléphonique et physique :</b> Du Lundi au Jeudi : 08h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h30 et le Vendredi : 08h00 à 12h00 . Pendant les vacances scolaires : Horaires spécifiques communiqués. Répondeur en dehors de ces horaires : n'hésitez pas à laisser un message. <u>Standard Accueil</u> : 03 86 79 49 30. <u>Numéro SMS Stagiaires</u> : 06 46 72 76 15</p>
<p><b><u>Restauration</u></b></p> 	<p>Les repas peuvent être pris à la cantine du Lycée François Mitterrand. S'adresser au secrétariat du CFPPA-CFA pour demander votre carte. <u>Tarif repas</u> : 5 € Revu en Janvier ). Apprentis : 6€50. Il est possible d'amener son repas le midi et de se restaurer au CFPPA -CFA(sauf protocole sanitaire), un four à micro-ondes et un réfrigérateur sont à votre disposition dans l'espace repas au Rez-de-Chaussée. Une restauration rapide est possible en ville.</p>
<p><b><u>Logement</u></b></p> 	<p>Le CFPPA-CFA ne dispose pas d'internat, mais dès votre entrée en formation, nous vous accompagnons dans vos démarches de recherche de logement.Des appartements sont proposés en ville pour les 16-30 ans. S'adresser à : Mission Logement (Maison de la Solidarité) Route de Nevers : 03 86 85 29 21.</p>
<p><b><u>Transports</u></b></p> 	<p>Des lignes de bus sont existantes : - Nevers / Château-Chinon - Château-Chinon / Autun... Se renseigner auprès de l'Accueil pour les coordonnées des compagnies et les horaires.</p>
<p><b><u>La Mobilité</u></b></p> 	<p>Un problème de déplacement ? Des solutions ! Contactez la <u>Plateforme Mobilité</u> au 03 86 85 29 80 Mise à disposition de véhicules pour l'insertion socio-professionnelle. Un projet de mobilité nationale ou Internationale :Contactez le Référente Mobilité : Mireille Coquelard-Gallois.</p>

## Parkings



Le stationnement est autorisé sur le parking avant l'entrée du CFP-PA-CFA ainsi que sur le parking du lycée.

Des places de parking handicapés sont identifiées à l'entrée du lycée, à proximité du CFPPA-CFA.

## Système Informatique



Si vous êtes stagiaires d'une formation longue, vous recevrez toutes les informations utiles pour votre parcours :

- Code WIFI
- Code plateforme
- Code PC en salle informatique.

## Représentation des Stagiaires



Si vous êtes stagiaires sur une formation longue, vous avez la possibilité de vous présenter à l'élection des délégués de votre groupe.

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant seront élus en début de formation, comme le prévoit le Règlement Intérieur du centre.

Ils seront vos représentants dans les différentes instances de l'EPL: Conseil de Centre du CFPPA, le Conseil de Perfectionnement du CFA et Conseil Administration EPL. Ils seront les porte-paroles du groupe et permettront le dialogue et les échanges entre les stagiaires, l'équipe pédagogique et la Direction afin de faire remonter les remarques et observations utiles à l'amélioration de la prestation de formation dispensée par le CFPPA-CFA tout au long de votre parcours.

## Les Locaux



-Salles de cours et de pratique accessibles et dont le mobilier est modulable pour une adaptation aux besoins du groupe.

-Salles multimédias et informatiques accessibles au rez de chaussée ou à l'étage.

Il est formellement interdit de boire et manger dans toutes les salles (sauf dérogation en période de protocole sanitaire particulier (Covid)).

- Salle attribuée à chaque groupe suivant tableau à l'accueil, à consulter à chaque demi-journée.

## Le Centre de Ressources



### Horaires :

Lundi:Fermé

Mardi:9h/12h20 et 13h20/19h.






Mercredi : 9h/12h20 .

Jeudi:9h/12h20 et 13h20/17h.

Vendredi :Fermé.

Espace commun avec le Centre de Documentation et d'Information (CDI) du lycée, il dispose d'une grande variété de ressources documentaires dans les différentes thématiques de formations dispensées ainsi que d'autres ressources : culturelles, littéraires, artistiques... consultables sur place ou empruntables auprès de l'animateur.

Chaque stagiaire peut y bénéficier d'un accompagnement personnalisé, de conseils techniques (audio-visuels, informatiques...), d'une aide à la recherche documentaire, une mise à disposition d'outils techniques et pédagogiques pour individualiser son parcours de formation.

<p style="text-align: center;"><b><u>Zone Fumeurs</u></b></p> 	<p>Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte du CFPPA-CFA et Lycée. La zone fumeurs, commune avec le lycée, se situe <b>au bout de l'infirmerie , près du bâtiment principal d'Internat.</b></p> <p>Des bancs et des cendriers sont à votre disposition: les mégots ne doivent pas être jetés par terre.</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>Des aménagements possibles</u></b></p> 	<p>Pour les Personnes en Situation de Handicap, des aménagements sont possibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle de formation organisée en fonction des besoins.</li> <li>- Organisation de la formation : horaires/pauses etc...</li> <li>- Adaptations pédagogiques centre et entreprise, suivi adapté.</li> <li>- Aides matérielles, humaines et animales.</li> <li>- Aménagement des épreuves de validation.</li> </ul> <p>Avec concertation et demande auprès de la référente handicap : Mireille Coquelard-gallois. .</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>Les partenaires du handicap</u></b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AGEFIPH.</li> <li>- MDPH de la Nièvre.</li> <li>- CAP Emploi.</li> </ul> <p>Liste des partenaires et structures disponible auprès du référent.</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>Sécurité</u></b></p> 	<p>Dès le retentissement de l'alarme: suivant les consignes de votre formateur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si alarme incendie: quittez la salle en groupe, rendez-vous sur le point de mise en sécurité sur le parking à l'entrée.</li> <li>- Si alarme confinement : restez dans votre salle, fermez à clé, descendez les volets, allumez vos téléphones et asseyez-vous à terre.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>Infirmerie</u></b></p> 	<p>L'infirmerie est située au lycée, au RDC de l'internat, aile gauche.</p> <p>L'infirmière vous recevra selon les plannings affichés à l'accueil du CFPPA -CFA.</p>



### **Ma Rémunération :**

En tant que stagiaire de la formation professionnelle, vous pouvez bénéficier d'une rémunération suivant la formation suivie.

Celle-ci varie en fonction de votre situation personnelle à l'entrée en formation.

Toute entrée en formation ouvre droit à une aide complémentaire de la Région Bourgogne Franche Comté de 200€.

### **A retenir !**

- Ma rémunération est fonction de mes jours de présence,
- En cas d'absence, je dois prévenir mon organisme de formation, et ma structure de stage.
- Ma rémunération est financée par la Région Bourgogne Franche Comté (avec éventuellement une participation du Fonds Social Européen) ou par l'assurance chômage.

### **Les deux régimes de «rémunération» :**

#### **Je suis indemnisé par l'assurance chômage :**

Dans ce cas, je perçois une allocation de formation et c'est l'assurance chômage qui prendra en charge ma rémunération, dans la limite de mes droits à indemnisation.

Si ceux-ci arrivent à échéance en cours de formation, mon dossier est automatiquement réétudié afin que ma rémunération ne s'arrête pas. Si je ne peux plus dépendre de l'assurance chômage, la Région Bourgogne Franche Comté prendra alors automatiquement en charge le versement de ma rémunération.

#### **Je ne suis pas indemnisé par l'assurance chômage :**

Dans les cas où je n'ai pas de droits à l'assurance chômage, ma rémunération est prise en charge par la Région Bourgogne Franche Comté. Elle sera fixée et versée par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) pour le compte de la Région. C'est l'organisme de formation qui est chargé de préparer mon dossier de rémunération et de le remettre à l'ASP. Mais attention ! Je dois lui fournir tous les justificatifs et les informations nécessaires lorsqu'il me le demandera. De plus, je n'oublie pas de signer ce dossier.

Au démarrage de certaine formation une prime d'entrée de 200€ est versée au stagiaire (cf la référente administrative).

### **Les conditions de ma rémunération**

Chaque mois, un état des présences établi à partir des feuilles d'émargement en centre et en entreprise permet le calcul de ma rémunération. Toute absence devra apparaître.

Votre rémunération vous sera versée le mois échu après enregistrement par le CFPPA-

CFA de vos états de présence en formation à chaque début de mois.



## **Vous êtes apprentis :**

### **Le STATUT :**

L'apprenti doit effectuer l'horaire légal de travail, il n'a pas les vacances scolaires mais bénéficie des congés payés en tant que salarié.

L'apprenti est salarié dans l'entreprise pendant la durée de préparation de son diplôme.

Le maître d'apprentissage, tuteur de l'apprenti, est responsable de la formation professionnelle dans de bonnes conditions de travail, d'hygiène et sécurité, et conformément à une progression annuelle définie en accord avec le CFA/ CFPPA.

L'employeur verse un salaire à l'apprenti et le CFA/CFPPA complète la formation reçue en entreprise par une formation générale associée à une formation technologique.

L'apprenti perçoit des aides régionales au titre de l'hébergement, restauration et déplacements.

### **La REMUNERATION :**

L'apprenti percevra un pourcentage du SMIC en fonction de son âge.

Consultez le tableau et les informations utiles selon votre cas:

**<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>**

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés.

La durée de travail effectif est fixée à 35 heures par semaine.

Le temps de formation en CFA/CFPPA est du temps de travail effectif et compte dans l'horaire de travail.

### **L'Hébergement :**

Possibilité, en fonction des places disponibles, d'être hébergé à l'internat du lycée.

En faire la demande dès votre inscription auprès de votre coordinateur ou de votre référente administrative qui vous communiquera les tarifs en vigueur ainsi que les conditions d'organisation.



### **Notre démarche Qualité :**

Afin de répondre au mieux aux attentes de nos apprenants, nous sommes engagés dans une démarche Qualité et souhaitons donc nous assurer de votre satisfaction.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir participer aux enquêtes de satisfaction prévues pendant votre parcours de formation en remplissant les questionnaires transmis, en temps voulu, par les formateurs et/ou coordonnateurs.

En cas de Réclamation, un formulaire est à votre disposition à l'Accueil ou dans le carnet de bord de chaque formation et sur notre site internet :

[www.morvanformations.com](http://www.morvanformations.com)

***Le CFPPA-CFA DU MORVAN VOUS SOUHAITE A TOUS LA BIENVENUE !***

**WELCOME!**